

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESPALION DU 05 AVRIL 2012

L'An Deux Mille Douze le Cinq Avril, à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert CAYRON, Maire.

Etaient présents : Mmes –ANGLADE – GINISTY - A-M GLANDIERES - LACAMPAGNE - LADOUX - LANTUECH - MARTIN - MICHEL - REY

Mrs –CAYRON – CLUZEL - DELPERIE – GRANDESSO - MAZELIER - RUFFAT – SALVAN

Absents représentés : Mme AUSSEIL procuration à Mr RUFFAT - Mr BATUT procuration à Mme REY – Mr ANGLES procuration à Mr DELPERIE – Mme GLANDIERES procuration à Mme MARTIN – Mr LE DERFF procuration à Mr MAZELIER – Mme LESIEUR procuration à Mr GRANDESSO - Mr REGIS procuration à Mme LACAMPAGNE - Mr SEPTFONDS procuration à Mr SALVAN - Mr TAVET procuration à Mr CAYRON

Absents : Mr CAVIALE – Mlle SOLIGNAC

Secrétaire de séance : Mr RUFFAT

Approbation à l'unanimité du procès verbal du conseil municipal du 19 Mars 2012

Présentation du rapport de la commission 1 du 28 Mars 2012

Aucune observation sur ce rapport.

.....

Approbation des Comptes de Gestion 2011 pour le Budget de la Commune d'Espalion et les Budgets Annexes

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des titres de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2011 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (25 votes pour – 0 contre – 0 Abstention) les Comptes de Gestion du Receveur Municipal, pour l'exercice 2011 des budgets suivants :

- Budget Commune d'Espalion
- Budget Annexe Centre de vacances Les Sagnes
- Budget Annexe Gîte d'Etape
- Budget Annexe du Parc d'activités de Peyrolebade
- Budget Annexe du Parc des Glèbes
- Budget Annexe du Parc Touristique des Garrigues
- Budget Annexe La Barrière
- Budget Annexe Maison des Services
- Budget Annexe Espace Auzuech

Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation des Comptes Administratifs 2011

Considérant que Mr Gilbert CAYRON, Maire, a quitté la séance pour laisser la présidence à Mr DELPERIE David, pour l'adoption des Comptes Administratifs 2011 de la Commune, et des Comptes Administratifs 2011 de l'ensemble des Budgets Annexes, et que par conséquent il n'a pas pris part au vote,
Vu les Comptes de Gestion de l'exercice 2011 dressés par le Receveur Municipal,

**Compte Administratif 2011 - Budget Commune d'Espalion
Délibération N°120405-01B**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (23 votes pour - 0 contre - 0 Abstention) le compte administratif 2011 de la Commune, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	605 086,19 €
	Résultat année n-1	84 970,28 €
	Résultat à affecter	690 056,47 €
INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement (hors reports)	- 251 692,68 €
	Solde des reports dépenses/recettes	- 350 667,98 €
	Solde d'exécution report inclus	- 602 360,66 €

**Compte Administratif 2011 - Budget Annexe du centre de vacances Les Sagnes
Délibération N°120405-02B**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (23 votes pour - 0 contre - 0 Abstention) le compte administratif 2011 du Budget Annexe du centre de vacances Les Sagnes, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	-1 394,33 €
	Résultat année n-1	-26 592,99 €
	Résultat à affecter	-27 987,32 €
INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement (hors reports)	44 312,50 €
	Solde des reports dépenses/recettes	- 44 928,95 €
	Solde d'exécution report inclus	-616,45 €

**Compte Administratif 2011 - Budget Annexe Gîte d'Etape
Délibération N°120405-03**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (23 votes pour - 0 contre - 0 Abstention) le compte administratif 2011 du Budget Annexe Gîte d'Etape, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	- 4 865,70 €
	Résultat année n-1	+11 020,63 €
	Résultat à affecter	+6 154,93 €
INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement (hors reports)	- 973,21 €
	Solde des reports dépenses/recettes	- 487,97 €
	Solde d'exécution report inclus	- 1461,18 €

Compte Administratif 2011 - Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade

Délibération N°120405-04

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (23 votes pour - 0 contre - 0 Abstention) le compte administratif 2011 du Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0 €
	Résultat année n-1	0 €
	Résultat à affecter	0 €

INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement (hors reports)	- 936 253,60 €
	Solde des reports dépenses/recettes	0 €
	Solde d'exécution report inclus	- 936 253,60 €

Compte Administratif 2011 - Budget Annexe Parc des Glèbes

Délibération N°120405-05

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (23 votes pour - 0 contre - 0 Abstention) le compte administratif 2011 du Budget Annexe Parc des Glèbes, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0 €
	Résultat année n-1	0 €
	Résultat à affecter	0 €

INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement (hors reports)	- 673 931,28 €
	Solde des reports dépenses/recettes	0 €
	Solde d'exécution report inclus	- 673 931,28 €

Compte Administratif 2011 - Budget Annexe Parc Touristique Les Garrigues

Délibération N°120405-06

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (23 votes pour - 0 contre - 0 Abstention) le compte administratif 2011 du Budget Annexe du Parc Touristique Les Garrigues, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0 €
	Résultat année n-1	0 €
	Résultat à affecter	0 €

INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement (hors reports)	- 28 000,00 €
	Solde des reports dépenses/recettes	0 €
	Solde d'exécution report inclus	- 28 000,00 €

Compte Administratif 2011 - Budget Annexe La Barrière

Délibération N°120405-07

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (23 votes pour - 0 contre - 0 Abstention) le compte administratif 2011 du Budget Annexe La Barrière, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0 €
	Résultat année n-1	0 €
	Résultat à affecter	0 €

INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement (hors reports)	- 276 983,90 €
	Solde des reports dépenses/recettes	0 €
	Solde d'exécution report inclus	- 276 983,90 €

Compte Administratif 2011 - Budget Annexe Maison des Services
Délibération N°120405-08

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (23 votes pour - 0 contre - 0 Abstention) le compte administratif 2011 du Budget Annexe Maison des Services, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0 €
	Résultat année n-1	0 €
	Résultat à affecter	0 €

INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement (hors reports)	179 407,00 €
	Solde des reports dépenses/recettes	- 179 407,00 €
	Solde d'exécution report inclus	0 €

Compte Administratif 2011 - Budget Annexe Espace Auzuech
Délibération N°120405-09

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (23 votes pour - 0 contre - 0 Abstention) le compte administratif 2011 du Budget Annexe Espace Auzuech, lequel peut se résumer de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	0 €
	Résultat année n-1	0 €
	Résultat à affecter	0 €

INVESTISSEMENT	Résultat d'investissement (hors reports)	- 168 762,41 €
	Solde des reports dépenses/recettes	0 €
	Solde d'exécution report inclus	- 168 762,41 €

Approbation des Budgets Primitifs 2012

➤ **Budget Primitif 2012 - Commune d'Espalion**

Délibération N°120405-10

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité avec reprise des résultats de l'année 2011 (s'élevant à 690 056,47 €) le Budget Primitif 2012 de la Commune d'Espalion. Affectation du résultat à la couverture du déficit de la section d'investissement à hauteur de 602 360,66 € et le solde (soit 87 695,81 €) à la section de fonctionnement.

➤ **Budget Primitif 2012 - Budget Annexe Centre de Vacances Les Sagnes**

Délibération N°120405-11

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, avec reprise du déficit antérieur de fonctionnement (soit 27 987,32 €), le Budget Primitif 2012 du Centre de vacances Les Sagnes.

➤ **Budget Primitif 2012 – Budget Annexe Gîte d'Etape**

Délibération N°120405-12

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité avec reprise de résultats de l'année 2011 s'élevant à 6 154,93 € le Budget Primitif 2012 du Gîte d'Etape.

Affectation du Résultat à la couverture du déficit de la section d'investissement à hauteur de 1 461,18 € et le solde soit 4 693,75 €, à la section de fonctionnement.

➤ **Budget Primitif 2012 – Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade**

Délibération N°120405-13

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité avec reprise du résultat antérieur de fonctionnement (soit 0 €), et du déficit antérieur d'investissement (soit 936 253,60 €), le Budget Primitif 2012 du Parc d'Activités de Peyrolebade.

➤ **Budget Primitif 2012 – Budget Annexe Parc des Glèbes**

Délibération N°120405-14

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité avec reprise du résultat antérieur de fonctionnement (soit 0 €), et du déficit antérieur d'investissement (soit 673 931,28 €), le Budget Primitif 2012 du Parc des Glèbes.

➤ **Budget Primitif 2012 – Budget Annexe Parc Touristique des Garrigues**

Délibération N°120405-15

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité avec reprise du résultat antérieur de fonctionnement (soit 0 €), et du déficit antérieur d'investissement (soit 28 000,00 €), le Budget Primitif 2012 du Parc Touristique Les Garrigues.

➤ **Budget Primitif 2012 – Budget Annexe La Barrière**

Délibération N°120405-16

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité avec reprise du résultat antérieur de fonctionnement (soit 0 €), et du déficit antérieur d'investissement (soit 276 983,90 €), le Budget Primitif 2012 « La Barrière ».

➤ **Budget Primitif 2012 – Budget Annexe Maison des Services**

Délibération N°120405-17

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité avec reprise du résultat antérieur de fonctionnement (soit 0 €), et du déficit antérieur d'investissement (soit 168 762,41 €), le Budget Primitif 2012 de l'Espace Auzuech.

➤ **Budget Primitif 2012 – Budget Annexe Espace Auzuech**

Délibération N°120405-18

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité avec reprise du résultat antérieur de fonctionnement (soit 0 €), et du déficit antérieur d'investissement (soit 168 762,41 €), le Budget Primitif 2012 de l'Espace Auzuech.

Taux des Impositions – Année 2012

Délibération N°120405-19

Le Maire rappelle que lors du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 06/02/2012, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas modifier les taux d'imposition 2012.

Il informe le Conseil Municipal que la Direction des Finances Publiques a fourni l'état des taux et les bases d'impositions au titre de l'année 2012.

Compte-tenu de ces éléments, et considérant le produit attendu nécessaire à l'équilibre budgétaire s'élevant à 2 751 484 €,

le Conseil Municipal, fixe à l'unanimité pour 2012 les taux des impositions locales comme suit :

Taxe d'Habitation :	19,17 %
Taxe Foncière Bâti :	18,32 %
Taxe Foncière Non Bâti :	53,63 %
CFE :	25,51 %

Election du Jury de concours pour la procédure de concours restreint pour la Maîtrise d'œuvre du Complexe couvert Multisports

Délibération N°120405-20

Le 19 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé le projet de complexe couvert multisports, et le coût global de l'opération d'un montant de 3,27 Millions d'euros Hors Taxes.

Il a été décidé de lancer une procédure de concours restreint sur esquisse et études préliminaires organisé dans les conditions fixées par les articles 26, 28,70 et 74 du Code des Marchés Publics, préparatoire à la passation d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de ce complexe sportif.

Aujourd'hui le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création et la composition d'un Jury de concours, conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics, qui sera chargé d'analyser et examiner les candidatures et les projets.

Le Maire rappelle les conditions de composition de ce jury de concours :

Membres à voix délibérative

- Monsieur le Maire,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle,
- Des personnalités compétentes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 au maximum),
- 1/3 de personnes qualifiées présentant les mêmes compétences professionnelles que le candidat (soit 3 à 6 membres qualifiés).

Membres à voix consultative

- Monsieur le trésorier de la Commune d'Espalion
- Un représentant de DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi).

Après avoir procédé à l'élection,

- Sont élus à l'unanimité par le Conseil Municipal, à siéger au sein du Jury de Concours pour la procédure de concours restreint pour la Maîtrise d'œuvre du Complexe couvert Multisports :

Membres Titulaires

- Mme REY Michèle
- Mr DELPERIE David
- Mr RUFFAT Jean-Noël
- Mr SEPTFONDS Guillaume
- Mr CLUZEL René

Membres Suppléants

- Mr MAZELIER Jean-Michel
- Mme AUSSEIL Josiane
- Mme LACAMPAGNE Marie-Josée
- Mr LE DERFF Daniel
- Mr GRANDESSO Yvan

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, **fixe à l'unanimité** la composition du Jury de concours à 11 membres, comme suit :

- 5 membres élus tels qu'ils ont été désignés ci-dessus par vote du Conseil Municipal (5 membres titulaires et 5 membres suppléants),
- 1 personnalité compétente
- 4 personnes qualifiées.

Apport du Budget de la Ville d'Espalion au Budget Annexe Parc d'Activités de Peyrolebade et au Budget Annexe Maison des Services
Délibération N°120405-21

Approbation à l'unanimité du versement exceptionnel :

- d'une somme de 100 000 Euros au profit du budget annexe du Parc d'Activités de Peyrolebade,
- d'une somme de 30 000 Euros au profit du budget annexe de la Maison des Services, ces budgets étant actuellement déficitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

G. CAYRON
Maire